

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

Date de convocation :

Le 06 juin 2023

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 20
Votants : 20

N°03-CS13062023

Objet : Subvention FEDER -
animation CT

Avis : favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

16/06/2023

Publication / notification le :

L'an deux mille vingt trois
Le mardi treize juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présent.e.s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Marinette DUVOUX, Catherine MEUNIER, Sophie LEBERRE
Messieurs Henri BURNHAM, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Jean-Marc LABBE, Didier MOELO, Christian PALCOWSKI, François OURY, Gérard SERER, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Marc GAULANDEAU, Alban LIWOUNGKI, Pascal CONZETT, Lionel RANVAL

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Héloïse GORNARD et Monsieur Valentin BAHE

Etaient excusé.e.s : Mesdames Catherine LHERITIER, Messieurs Benjamin CACHEUX, Bertrand LANOISELEE, Dimitri MULTEAU, Gérald LECLERCQ, Joël DRONIOU, Jean COLY

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Gérard SERER

Procédure de demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027

L'animation du Contrat Territorial (CT) Cisse est subventionnable par le programme de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027.

Les postes éligibles sont celui de l'Animatrice / Coordinatrice et du Technicien de rivières.

Le taux de subvention du programme régional centre Val de Loire FEDER est de 20 % du salaire chargé pour les postes éligibles. Un financement de 20 % d'un forfait de fonctionnement sur la base de 40 % du montant du salaire chargé pour chaque poste est également prévu par le programme.

La demande de subvention doit être réalisée sur 3 ans, soit pour les années : 2023 / 2024 / 2025. Elle est rétroactive au 1^{er} janvier 2023.

Le Comité Syndical :

- ✓ **Autorise** M. Le Président à engager la structure dans la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

- ✓ **Autorise** M. Le Président à signer et à déposer tous les documents administratifs nécessaires à l'engagement de la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027
- ✓ **Autorise** M. Le Président à solliciter une subvention européenne via le fond FEDER.
- ✓ **Valide** le plan de financement prévu dans la demande de subvention pour l'animation du Contrat Territorial dans le cadre de financement de l'animation « eau » par le programme régional Centre Val de Loire FEDER 2021 – 2027, et annexé à la présente délibération.

Le Président,
4 rue du Beilli
Monsieur HERBAULT
Jean-Louis SLOVAK

